

CR – Réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Le 27 février 2025

Présents : Bernard SOUCHAL, Fernande AMBIEHL, Carmen JAY, Claudine ABROND, Laurent DUNAND, Sébastien JAY (en visioconférence), Morgane MARTIN (en visioconférence) et Pierre DUJEAN (arrivé à 17h54)

Absents : Nicole JAY

Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h00.

1. Demande de recours gracieux en annulation des assemblées générales du 30 octobre 2024

Par son mail adressé au président de l'AFP, le 28 janvier 2025, Mme Nicole CHAUDAN formule une demande de recours gracieux en annulation des assemblées générales du 30 octobre 2024, en raison d'un litige sur le nombre de votants. Elle identifie en effet plusieurs irrégularités supposées :

- Absence d'émargement lors des votes : Il est ainsi rappelé que l'émargement des participants aux assemblées générales a bien été réalisé et que rien n'oblige l'AFP à procéder à un émargement pour chaque sujet soumis au vote. Toutefois, afin de répondre à la demande, le nom des votants pourra être inscrit à l'avenir sur le bulletin de vote distribué, sous réserve d'acceptation par l'assemblée générale de ces nouvelles conditions de vote.
- La commune ne détient qu'un seul compte : Il est ainsi rappelé que la commune détient bel et bien les deux comptes cadastraux PBCDZ4 et PBCDZ6.
- Les propriétaires présents et représentés détenaient théoriquement moins de voix que celles exprimées : Il est rappelé qu'un propriétaire dont la voix est déjà représentée au sein d'une indivision, peut par ailleurs détenir une voix en tant que propriétaire en plein. Toutefois, à la relecture de la liste d'émargement, le conseil syndical constate deux irrégularités (un propriétaire déclaré décédé dont le bulletin de vote a été récupéré par un héritier et un bulletin distribué en double).

En conséquence, le conseil syndical décide, sous réserve de l'accord du préfet, de répondre favorablement à la demande de recours de Mme Nicole CHAUDAN. En ce sens, les délibérations soumises aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 octobre 2024 seront vraisemblablement annulées et à nouveau soumises au vote.

Aussi, le conseil syndical de l'AFP prévoit de réunir les assemblées générales ordinaire et extraordinaire potentiellement le 15 avril.

BS

2. Modification du périmètre de l'AFP

M. Claude JAY, maire de la commune de Les Belleville, a formulé au président une demande modification du périmètre de l'AFP afin d'apaiser les tensions avec les propriétaires (voir plans ci-annexé).

Le conseil syndical se prononce favorablement sur le projet présenté pour les hameaux de La Montaz et de La Gittaz et propose d'exclure également la parcelle V 198 mais de conserver les parcelles U 75 et 82. Le conseil se prononcera ultérieurement concernant les autres hameaux.

En tout état de cause, tout retrait de parcelle résulte d'une procédure de distraction devant faire l'objet d'une validation du conseil syndical et de la commission départementale d'aménagement foncier.

3. Commodats

Les modèles de commodats, ci-annexés, sont présentés au conseil syndical que les valide. En 2025, des commodats devront être conclus avec M. Christian BORREL et Mme Claudine ABROND, ainsi qu'avec M. Alexis VIGUET-CARIN.

4. Délégation du conseil syndical au président

Par sa délibération n°202502, le conseil syndical délègue au président la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 9 ans, afin de fluidifier l'action de l'AFP.

5. Projet de transmission de l'exploitation de Mme Nathalie DUJEAN

M. Pierre DUJEAN informe le conseil syndical du projet de reprise de l'exploitation de Mme Nathalie DUJEAN par une éleveuse de 40 chèvres. Cette dernière reprendrait les terres utilisées par Mme DUJEAN et louerait son bâtiment dans un premier temps avant, éventuellement, de le lui racheter.

Le conseil réitère à sa volonté de rencontrer très rapidement les deux parties pour échanger sur ce nouveau projet d'exploitation et réaffirme qu'il est le seul à décider de l'attribution des parcelles au sein du périmètre de l'AFP. En ce sens, M. DUJEAN s'engage à ce que le numéro de téléphone de cette éleveuse soit communiqué au syndicat.

Par ailleurs, dans le cadre de la cessation d'activité de sa femme, M. DUJEAN exprime sa volonté de conserver une surface de subsistance au sein de l'AFP afin d'exploiter le bois. Il est ainsi rappelé que l'exploitation du bois n'étant pas liée à la location de la parcelle, une surface de subsistance autre qu'à vocation agricole ne serait pas légitime. En tout état de cause, M. DUJEAN pourra continuer à exploiter le bois sur les parcelles dont il est propriétaire.

6. Projet de travaux

Afin de préciser les projets de travaux présentés lors de la dernière assemblée générale, une demande de devis est en cours pour la réalisation d'une plateforme sur la parcelle V 386. Une visite sera organisée courant mars pour permettre aux entreprises de formuler une offre au plus juste.

7. Affaires diverses

- Au regard des nombreuses sollicitations de Mme Nicole CHAUDAN, le conseil syndical propose d'organiser une rencontre en sa présence pour évoquer le fonctionnement de l'AFP et son éventuelle contribution.

Le président de l'AFP de La Gittaz,

Bernard SOUCHAL





